



Partage bien immobilier dans un divorce

Par **mamico**, le **19/09/2013** à **21:45**

Bonsoir
Dans le partage non encore finalisé de mon divorce, mon ex-mari s'est accaparé beaucoup de biens mais j'ai pensé que lors de notre premier achat immobilier il y 33 ans j'avais fourni l'apport personnel de mes économies de jeune fille.
Puis je faire valoir et récupérer un peu d'argent? Comment faire pour retrouver l'acte d'achat de cet appartement, chez le notaire qui a procédé à l'acte d'achat ou celui qui a procédé à la vente?
Merci
Mamico

Par **trichat**, le **20/09/2013** à **07:49**

Bonjour,
Si vous connaissez le notaire (ou plus probablement l'étude dans laquelle avait été établi l'acte de vente), vous pouvez demander la délivrance d'une copie de l'acte archivé.
Sinon, vous pouvez vous adresser à la conservation des hypothèques (actuellement service de la propriété foncière) et en donnant avec le plus de précision possible, vous pourrez également obtenir copie de l'acte qui y a été déposé.
Cordialement.

Par **mamico**, le **20/09/2013** à **08:44**

Merci beaucoup
Mamico